

**MAIRIE DE CARCASSONNE**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 25 JUIN 2026**

N°009

<b>OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2025 BUDGET ANNEXE DE LA CITÉ DES SPORTS</b>			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 40	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 18 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Madame Marlène ARCIZET Première adjointe.**

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, M. DUMONT, Mme FLAMANT, M. MARTINET, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA, Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, Mme CLERGUE, M. CASTEL, M. BRÉZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. CROUZET, M. BELONDRADE, Mme BARDOU, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. MOURAD, M. ICHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ

**EXCUSES** : M. VAVDIN donne pouvoir à M. ROUMENOV, M. JORDAN donne pouvoir à M. GHISI conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENT** : M. BARTHÈS.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

---

Monsieur Le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Le Conseil municipal délibérant sur le compte administratif du budget annexe de la Cité des Sports de l'exercice 2025, après avoir entendu le rapport de Monsieur Alexandre DUMONT, adjoint aux finances ;

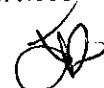
Madame Marlène ARCIZET, première adjointe au Maire ayant été désignée pour présider la séance pour l'adoption du compte administratif ;

Monsieur Christophe BARTHES, Maire, s'étant retiré de la salle ;

donne acte de la présentation jointe du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

La Directrice Générale des Services

Julia Romani



LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultat reporté	14.342,87		71.093,69		85.436,56	
Opérations de l'exercice	936.072,94	927.962,15	138.120,37	151.827,89	1.074.193,31	1.079.790,04
<b>TOTAUX</b>	<b>950.415,81</b>	<b>927.962,15</b>	<b>209.214,06</b>	<b>151.827,89</b>	<b>1.159.629,87</b>	<b>1.079.790,04</b>
Résultats de Clôture	22.453,66		57.386,17		79.839,83	
Restes à réaliser	0,00	0,00	6.432,15	49.336,00	6.432,15	49.336,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>950.415,81</b>	<b>927.962,15</b>	<b>215.646,21</b>	<b>201.163,89</b>	<b>1.166.062,02</b>	<b>1.129.126,04</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>22.453,66</b>		<b>14.482,32</b>		<b>36.935,98</b>	

constate la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

reconnait la sincérité des restes à réaliser,

arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

En section d'exploitation, les recettes s'élèvent à 927.962,15 €, en hausse de 13,7 % par rapport à 2024, du fait de l'ouverture en régie directe de la brasserie de la Cité des Sports à compter du mois de mai 2025.

	2024	2025
Recettes	816.351,69	927.962,15
Dont Brasserie	0,00	84.605,49
<b>Recettes hors Brasserie</b>	<b>816.351,69</b>	<b>843.356,66</b>

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 950.415,81 €, en progression de +14,4%. Hors opérations d'ordre, les dépenses réelles sont de 828.587,94€, en augmentation de +13,4 % par rapport à 2024.

La Directrice Générale des Services  
Julie Romani



	2024	2025
Charges de personnel	418.544,41	431.232,41
Charges à caractère général	204.759,31	186.765,37
Charges financières	31.524,54	37.649,07
Brasserie		144.141,16
Autres dépenses	174,77	14.457,04
Amortissements	99.680,46	121.827,89
Déficit reporté	76.011,09	14.342,87
<b>Dépenses</b>	<b>830.694,58</b>	<b>950.415,81</b>

La section d'investissement comprend des dépenses de 209.214,06 €, déficit reporté compris pour un montant de 71.093,69 € et des recettes pour 151.827,89 €.

Les dépenses englobent la charge de la dette (52.874,74 €) et les dépenses d'équipement pour un montant de 85.245,63 €.

Les recettes comprennent les dotations aux amortissements (121.827,89 €) et la réception de subventions (30.000 €).

L'encours de dette s'élève au 31 décembre 2025 à :

- Encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2025 : 1.060.378,26 €
- Amortissement du capital : 52.874,74 €
- Nouveaux emprunts : 0,00 €
- **Encours de dette au 31 décembre 2025 : 1.007.503,52 €**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats de dépenses, les comptes de gestion dressés par le Comptable accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Après avoir constaté la concordance avec le compte administratif de l'exercice 2025.

La Directrice Générale des Services  
Julia Romani



Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé d'acter que le compte de gestion du budget annexe de la Cité des Sports dressé pour l'exercice 2025 par le Comptable (Service de Gestion Comptable de Carcassonne Agglo), qui sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à la majorité les propositions ci-dessus énoncées

M. CROUZET, M. BELONDRADE, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. MOURAD s'abstiennent

---

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

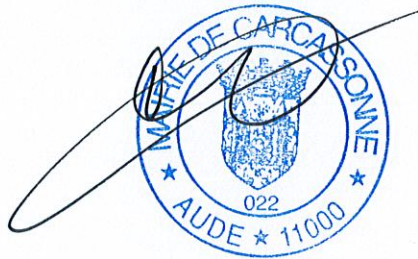
Le Première adjointe,  
Marlène ARCIZET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260625-32540-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2026  
Publication : 07/07/2026



La Directrice Générale des Services

Julia Romani